

INFO VILLERS

N°46 Janvier 2025

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers colotis,

L'année écoulée a été riche en réalisations et en initiatives pour notre hameau. Parmi les actions marquantes :

La finalisation du projet Bourrette, qui s'est déroulé sur deux années et pour lequel nous avons eu des subventions de la région Ile de France. Ce projet incarne notre volonté de préserver et valoriser notre cadre de vie.

La pose de panneaux stop à plusieurs carrefours stratégiques, une mesure importante pour renforcer la sécurité et réduire la vitesse des véhicules dans le Hameau. Nous continuerons en 2025 à être force de proposition auprès de la mairie.

L'élaboration d'un nouveau cahier des charges, conçu pour clarifier certains points du règlement actuel et intégrer les retours des colotis à la suite d'une enquête menée en amont.

Élaboré mais.... !

Ce document nécessitait un vote à la majorité des colotis du hameau lors de l'Assemblée Générale. Malheureusement, faute de participation d'un grand nombre de colotis, ce projet n'a pas pu être approuvé.

Je dois souligner une nouvelle fois l'importance cruciale de ces assemblées. Elles sont l'occasion de débattre, de décider ensemble des orientations futures et de garantir que les décisions prises reflètent les besoins et attentes de l'ensemble des colotis. Sans une participation significative, il devient difficile de faire avancer des projets essentiels pour notre hameau, voire de le protéger.

Je souhaite remercier sincèrement tous ceux qui ont pris le temps de participer ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale. Votre engagement témoigne de votre attachement à la vie et à l'avenir du Hameau.

Je tiens à exprimer notre gratitude aux syndics sortants, Mme Lejeune et M. Sautereau, pour leur travail remarquable et leur dévouement envers notre hameau, et souhaiter la bienvenue à M. Laduye.

Le conseil syndical et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux et ensemble, faisons de 2025 une année pleine de projets et de réussites communes.

Gérard Touratier
Président de l'A.S.P.H.V.

IL NOUS A REJOINTS



"Je suis arrivé dans le Hameau il y a un peu plus de deux ans avec mon épouse et mes enfants, attiré par cet endroit très vert en bord de Seine. Depuis notre installation, nous adorons nous balader dans les allées boisées du Hameau. Pour les prochaines années, j'ai souhaité contribuer activement à la vie du Hameau en apportant mon temps et mes compétences à l'ASPHV pour continuer de préserver notre cadre de vie. Je serai l'un de vos interlocuteurs privilégiés sur la mission Urbanisme". **Guillaume Laduye**

EN QUELQUES CHIFFRES



NOTRE PATRIMOINE ARBORICOLE : RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES

Plantations

Allée Bourette : Finalisation des replantations :



53 arbres plantés, 21 arbres taillés, 37 arbres laissés en place, 16 arbres abattus

Subventions : 20 000 €
Cout total : 70 500 €



Arbres d'alignement :

Objectifs : renouvellement des espèces pour obtenir à terme un fleurissement tout le long de l'année.

- 2023-24 : 31 plantés, en remplacement de 10 arbres morts et de 21 manquants
- 2024-25 : 45 prévus, certains remplaçant des arbres morts, les autres d'espèces variées afin d'instaurer un continuum de fleurissement au cours de l'année pour lequel une subvention de 16 000 € du budget participatif écologique a été accordée
- et 20 arbres prévus allée de Champagne.

Sur le plan sanitaire, les érables Acer platinoïdes restent sous surveillance.

Elagages

Ceux des allées sont prévus à la fin de l'hiver. Attention : les élagages drastiques ont un effet délétère sur la santé de l'arbre et conduisent à sa mort.



(voir article sur le site)

PLU 2024 : quels changements pour le Hameau ?

Le Hameau est classé "Espace Boisé Protégé" (Code de l'urbanisme Article L151-23) ce qui impose des règles pour notre patrimoine arboricole

A : Abattage, coupe, défrichage :

- "Les coupes, abattages ou défrichage de terrain sont soumis à Déclaration Préalable quelle que soit la taille de l'arbre."

B : Maintien du patrimoine arboré et de la biodiversité :

- **Au minimum** 4 arbres de grand développement pour 1000 m²

Cela ne dispense pas du maintien d'un arbre à l'are prévu au CDC

- Les clôtures (en façade ou mitoyennes) seront aménagées de trouées au sol pour le passage de la petite faune (15 cm de haut sur 20 de large, tous les 5 m).



En pratique :

Tout abattage devra faire l'objet :

- d'une demande d'autorisation auprès du bureau de l'ASPHV
- puis d'une déclaration préalable auprès de la mairie (CERFA 13404-13) en fonction des réponses l'abattage pourra avoir lieu

Un arbre de même développement à maturité sera planté en remplacement

(Pour plus de précisions voir l'article sur le PLU sur le site.)

NOTRE SÉCURITÉ : UN RÉSEAU DE DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

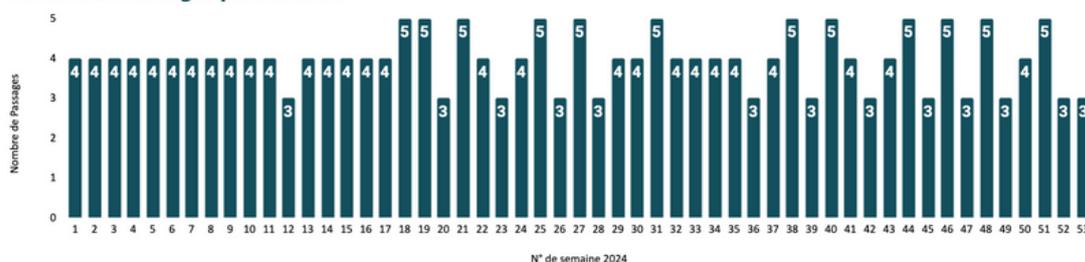
Voisins Vigilants : Nous sommes désormais près de 300 membres inscrits sur la plateforme Voisins Vigilants. Ce service, connecté à la Police Municipale, permet aux habitants de signaler tout comportement suspect, favorisant ainsi une intervention rapide des autorités. Pour s'inscrire, il suffit de télécharger l'application et de suivre les instructions.

Police Municipale : Outre les interventions ponctuelles, la Police Municipale effectue des patrouilles régulières dans nos rues, assurant une surveillance constante et visible. De nouveaux équipages sont en cours de recrutement et arriveront d'ici l'été.

Société de surveillance : La société de surveillance effectuant les rondes dans le Hameau est essentielle pour compléter le dispositif de sécurité. Conformément au budget qui a été alloué et voté en AG, c'est entre 3 et 5 rondes hebdomadaires qui ont été convenues.

Pour information, voici la répartition des rondes sur l'année 2024 :

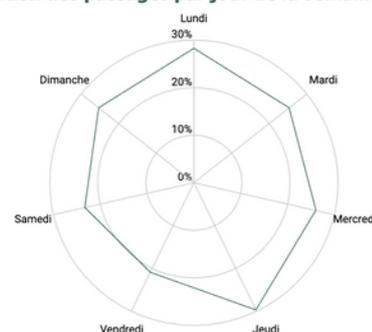
Nombre de Passages par semaine



Ces patrouilles, réalisées de manière aléatoire entre 7h et 23h et sur la semaine (voir répartition hebdomadaire sur 2024 ci-contre), visent à garantir une présence dissuasive et à renforcer la sécurité.

Ces passages réguliers permettent non seulement de dissuader d'éventuelles malveillances, mais aussi de signaler rapidement toute suspicion aux forces de l'ordre. Ils viennent compléter l'ensemble des mesures de sécurité dans le hameau : personnelles (alarmes, caméras etc) et publiques (police).

Répartition des passages par jour de la semaine (2024)



Nous travaillons actuellement avec la société Sécuprotection afin d'optimiser cette prestation:

- Mise en place de brassards et visuels identifiant les agents lors des rondes pour augmenter l'effet dissuasif
- Essai d'un mode alternatif de ronde : deux rondes par semaine de 6h chacune seront effectuées en début d'année (sur un mois) pour évaluer si cela est plus efficace (meilleure détection des repérages par exemple). Nous proposerons donc à la prochaine AG une prestation optimisée pour 2026.
- Communication avec le rondier à chaque ronde afin d'en connaître le démarrage (photo à l'appui) et avoir ses relevés et alertes en direct.

Comme évoqué lors des précédentes Assemblées Générales, notre objectif est de multiplier les actions et dispositifs afin de créer un réseau de sécurité renforçant la protection des habitants du Hameau.

Nous nous engageons également à vous communiquer régulièrement les statistiques fournies par la société de surveillance en charge des rondes.



C'ÉTAIT IL Y A EXACTEMENT 101 ANS.

En 1924, Maurice et René Piketty, deux frères issus d'une famille qui avait fait fortune en exploitant des carrières en région parisienne, se portèrent acquéreur d'une grande partie du domaine du Duc de Reggio (château du Coudray).

Sur ce domaine, dans le bois de la Guiche, les deux frères avaient pour projet de créer un lotissement de grandes parcelles inspiré de la mouvance des cités-jardins, assez en vogue à l'époque. Les plans furent dressés le 21 août 1924 et un premier cahier des charges fut déposé, le 2 septembre 1924.

Le projet initial s'étendait sur 40,2 ha. Il était composé de 7 allées : Grand Cavalier, Bourette, Guiche, Calmande, Villers (Maurice Piketty), Garenne et Faisanderie. À l'ouest, la limite du Hameau était l'allée du Grand Cavalier et les allées de la Guiche, de Villers et de la Faisanderie n'allaient pas au-delà. À l'automne 1924, le projet reçut un avis favorable du conseil syndical de Saint-Fargeau et fut approuvé par le préfet de Seine et Marne le 26 mai 1925.



René (à gauche) et Maurice (à droite) Piketty en visite sur le domaine de la Guiche

En 1926, ayant abandonné l'idée d'exploiter la pierre meulière sur le reste du domaine, les Piketty décidèrent de doubler la superficie du lotissement. La division du Hameau en 168 lots de 1000 à 2000 m², sur 104 ha, fut définitivement approuvée par le conseil municipal du 17 mai 1926. Les premières maisons (dont beaucoup existent encore aujourd'hui) sortirent de terre en 1927.

Rappelons que c'est grâce à son cahier des charges que le hameau a pu conserver pendant si longtemps sa spécificité d'origine : de grandes parcelles bordées par des allées paysagées où se côtoient paysages boisés et urbanisation de faible densité.

Faisons tout pour que ce modèle, unique dans la région, perdure encore 100 ans.



Nous vous rappelons qu'en juin a lieu le Pot du Hameau et que c'est l'occasion de se retrouver autour d'un verre convivial.

LE BUREAU DU SYNDIC



Pour toute demande, nous vous invitons à contacter le bureau, par téléphone pendant les horaires d'ouverture ou par email.

38 bis allée de la Calmande
Tel : 01 60 65 91 91
hameau-de-villers@asphv.com
Site Internet : www.asphv.com
Ouverture : lundi matin de 8h30 à 12h,
mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14h à 17h30